



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crise du logement des étudiants pendant les JO

Question écrite n° 16040

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la précarité du logement des étudiants. Des centaines de milliers de jeunes Français se retrouvent avec des difficultés pour payer leur loyer et leurs charges, un grand nombre d'entre eux renonçant même à chauffer leur logement en raison de l'augmentation exponentielle des prix de l'électricité. On estime que le logement représente plus de la moitié de l'ensemble des frais d'un étudiant. En mai dernier, des étudiants occupant des logements Crous à Paris et Versailles ont reçu un mail exigeant leur départ du logement occupé avant le 1er juillet 2024. Le Cnous a confirmé la réquisition de 3 000 logements pour accueillir le personnel des Jeux Olympiques. Le ministère de l'enseignement supérieur a annoncé en octobre que les étudiants dont le logement serait réquisitionné recevront 100 euros de compensation. Il apparaît déraisonnable de penser que des étudiants vivant déjà dans une grande précarité pourront se loger en région parisienne avec 100 euros pendant la quinzaine olympique ! L'obligation envisagée ne devrait être qu'une possibilité et la compensation réservée à ceux qui accepteraient de laisser leur logement. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement envisage pour ne pas pénaliser davantage ces étudiants dans une situation financière déjà délicate.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16040

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1730

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)